

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie d'Allardville	Numéro de permis 2013177	Date d'inspection Le 05 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie d'Allardville		Numéro de téléphone (506) 725-2072	
Adresse 4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Venessa Sullivan		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 juin 2025	
Commentaires : 1 sur 3 éducateurs ont leur formation ÉPE. 2 employés font présentement leur formation collégiale. L'obtention du diplôme sera en juin 2025 et déc. 2025.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	05 févr. 2025	05 févr. 2025
Commentaires : Les médicaments se trouvaient dans un coffre déverrouillé dans le bureau. Un cadenas fut ajouté au coffre sur demande. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Une visite à la garderie a eu lieu afin de compléter l'inspection de renouvellement. Le ratio personnel-enfant fut respecté pendant la visite. Une discussion a eu lieu avec les éducateurs et la directrice concernant le rangement de l'épipen. Les dispositifs EpiPen sont les seuls médicaments qui peuvent être facilement accessibles par le personnel et qui n'ont pas à être dans un endroit verrouillé. Toutefois, il faut faire en sorte que les enfants n'y aient pas accès. Une discussion a ainsi eu lieu par rapport aux heures de développement professionnel. Les éducateurs éligibles ont complété les heures de développement professionnel nécessaires; cependant ils sont en attente de certificats. Le registre des heures de développement professionnel sera envoyé à l'inspectrice une fois les certificats reçus. Le parc extérieur sera inspecté au printemps lorsque la neige aura fondu. À mon arrivée, seuls les amis de 2 et 3ans étaient présents. Les enfants de 4ans sont arrivés plus tard. Les enfants ont joué aux jeux libres, se sont lavé les mains et ont dîné. Le changement de couches et la préparation de la sieste se faisaient lors de mon départ. Les enfants ne sont pas allés dehors en matinée en raison du froid. Les enfants d'âge scolaire n'étaient pas présents lors de la visite.

Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences des règlements de la Loi sur les services de la petite enfance lorsque l'administrateur et, au moins 50% des éducateurs sont titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente. Le permis sera recommandé.

original signé par
Venessa Sullivan

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

05 février 2025

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date